

République Islamique de Mauritanie
Honneur – Fraternité – Justice

COMITE INTERMINISTERIEL DE LA STATISTIQUE

Réunion du 17 juillet 2000

COMITE INTERMINISTERIEL DE LA STATISTIQUE

Procès- Verbal de Réunion

N° 01/2000/CIS

1. Le Comité Interministériel de la Statistique, érigé par décret n° 90.072 en date du 9 mai 1990, s'est réuni dans les locaux du Ministère des Affaires Economiques et du Développement, le lundi 17 juillet 2000, sous la présidence de Monsieur le Ministre des Affaires Economiques et du Développement, Président du Comité.

Ont participé à la réunion Messieurs :

- Le Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications, Vice-Président du Comité ;
- Le Ministre des Finances ;
- Le Ministre de l'Industrie et des Mines ;
- Le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports ;
- Le Ministre de l'Education Nationale ;
- Le Ministre du Développement Rural et de l'Environnement ;
- Le Gouverneur de la Banque Centrale.

Etait présent aussi à la réunion le Directeur Général de l'Office National de la Statistique (ONS), en charge du Secrétariat du Comité.

L'ordre du jour de la réunion a été consacré à l'examen des rapports de fin d'étape préparés dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur de la Statistique Publique pour la période 2000 – 2005.

2. Abordant l'ordre du jour, Monsieur le Ministre des Affaires Economiques et du Développement a souligné l'importance du rôle stratégique dévolu à la fonction statistique, la nécessité d'instaurer une coordination régulière dans ce domaine entre les différentes administrations concernées et de disposer d'un système statistique national efficace capable de produire et de diffuser à temps les données statistiques pertinentes pour la décision dans les différents domaines de la vie politique, économique et sociale du pays.

Le Ministre a aussi mentionné qu'à cet effet la Commission Technique Consultative de la Statistique (CTCS) soumet à l'approbation du Comité Interministériel les rapports résultant d'un exercice de réflexion et de programmation relatif à l'appareil statistique national pour la période 2000 – 2005. Une fois validé et mis en œuvre, ce Schéma Directeur de la Statistique devra permettre de disposer de données harmonisées et

diffusées régulièrement. Il sera nécessaire d'octroyer des moyens importants à la fois au niveau de l'Etat et des Bailleurs de fonds intéressés par le développement de la Statistique pour atteindre le système cible. Il a ensuite demandé au Directeur Général de l'Office National de la Statistique de présenter la synthèse du Schéma Directeur.

3. Le contenu de la présentation faite par le Directeur Général de l'ONS figure dans la note annexée à ce procès-verbal. Les principaux points évoqués portent, d'une part, sur les objectifs et la description générale du processus d'élaboration du Schéma Directeur de la Statistique et, d'autre part, la synthèse des trois rapports.

L'objectif poursuivi est de rendre l'appareil statistique public, composé des différents Services statistiques de l'Administration, capable de répondre durablement et convenablement aux besoins des utilisateurs en mettant à leur disposition des statistiques de qualité, diffusées dans les délais et conformes aux normes internationales.

Le schéma directeur a été élaboré selon une approche participative faisant intervenir sept commissions spécialisées composées elles-mêmes de représentants des services producteurs d'informations statistiques et des partenaires au développement présents en Mauritanie. Le processus d'élaboration a comporté quatre étapes, toutes validées par la Commission Technique Consultative de la Statistique (C.T.C.S.). La cinquième étape, bientôt entamée, correspond à la mise en œuvre du schéma.

Concernant les trois rapports constitutifs du Schéma Directeur, ils portent respectivement sur le bilan de l'existant, les scénarios d'organisation et de développement du système statistique et, enfin, sur les plans d'action annuels à mettre en œuvre. Les projets du système cible sont classés dans sept catégories : le dispositif institutionnel, les opérations statistiques, les infrastructures informatiques, l'archivage et la diffusion des statistiques, la normalisation, la lutte contre la pauvreté et les infrastructures physiques.

4. En se félicitant de la qualité des documents présentés, le Comité a examiné et discuté les différentes questions relatives au fonctionnement actuel et aux perspectives de développement du Système Statistique National (SSN). En premier lieu, le Comité a réitéré l'importance du rôle clé dévolu à ce système chargé de produire et de diffuser des statistiques fiables et à jour.

A cet effet, une coordination des efforts et de l'action des différentes administrations concernées est indispensable, mission dévolue en particulier à la CTCS qui devra désormais se réunir au moins tous les six mois. Dans ce même cadre, il est aussi demandé de veiller à la standardisation et l'harmonisation des données afin d'éviter d'éventuelles contradictions dans les chiffres publiés par les différentes administrations. A cet égard, il a été rappelé que seul l'ONS a en charge la diffusion des statistiques officielles et que les différentes administrations constituent aussi des sources qui ont leur propre collecte des données à utiliser. Il a été préconisé une concertation étroite entre les administrations en charge des statistiques du commerce extérieur (Douanes/ONS/MCAT/BCM).

5. Il a été aussi mentionné que tous les secteurs devraient être couverts par le Schéma Directeur de la Statistique, notamment les secteurs des mines et du tourisme. Il conviendra en particulier d'assurer la représentation de ces secteurs dans la CTCS. Les représentants des différentes administrations membres de la CTCS devront désormais veiller à rendre compte des travaux de cette instance. Il a été indiqué que chaque département veillera à

faire prendre en charge ses besoins et ses préoccupations dans le cadre des travaux et opérations de collecte de données statistiques.

6. Afin d'asseoir le dialogue avec les bailleurs de fonds sur une base chiffrée, le Comité a demandé de procéder à l'évaluation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du Schéma Directeur.
7. Concernant la formation, le Comité a préconisé l'organisation de séminaires de formation sur les normes et les méthodologies statistiques à l'intention des cadres en charge de l'élaboration des données dans les diverses administrations.
8. Au chapitre de la sensibilisation, l'effort devra porter sur la relation entre les différents recensements démographique, administratifs et à vocation d'état-civil ainsi que sur les différences d'objectifs et de nature entre les enquêtes statistiques et les autres activités de collecte de données menées par d'autres administrations publiques.
9. Le Comité a validé le Schéma Directeur de la Statistique et demandé à la CTCS de mettre en œuvre les actions prévues pour le second semestre de l'an 2000. Enfin, le Comité se réunira dans six mois pour prendre connaissance notamment du Rapport Annuel sur la Statistique relatif à l'année 1999.



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice

COMITE INTERMINISTERIEL de la STATISTIQUE

Commission Technique Consultative de la Statistique

**Schéma Directeur de la Statistique
Publique**

Synthèse des rapports d'étapes

**Document présenté
le 17 juillet 2000 au
Comité Interministériel de la
Statistique**

I. Préambule.

Le Décret N° 90.072/ P.CMSN crée et définit ainsi les missions du Comité Interministériel de la Statistique :

- a) Elaborer la politique générale du pays en matière statistique et en particulier le plan d'action statistique pour le long terme et le modifier en cas de nécessité.
- b) Fixer les priorités nationales en données statistiques pour le court et le moyen terme
- c) Harmoniser les programmes de travail annuels des services statistiques de l'Etat compte tenu des recommandations de la Commission Technique Consultative de la Statistique.
- d) Fixer les méthodologies générales, les coûts et les calendriers des enquêtes et recensements programmés.
- e) Coordonner l'action des Départements ministériels impliqués dans les opérations de collecte de l'information statistique.
- f) Soumettre au Gouvernement les mesures à prendre au niveau national pour faciliter l'exécution des projets statistiques.
- g) Examiner le rapport annuel de l'Office National de la Statistique relatif aux statistiques dans le pays.

Conformément à cette mission dévolue au Comité Interministériel de la Statistique, la Commission Technique Consultative de la Statistique soumet au Comité, pour examen et validation, le Schéma Directeur de la Statistique destiné à promouvoir et à développer le Système Statistique National.

II. Introduction

La présente note est la synthèse des différents travaux conduits à ce jour pour élaborer un schéma directeur de la statistique couvrant la période 2000-2005.

Il est demandé au Comité Interministériel de la Statistique d'autoriser les actions à mener d'ici la fin de l'année 2000 pour parachever le processus d'élaboration et lancer la mise en oeuvre.

III. Objectifs et description générale du processus d'élaboration du Schéma Directeur de la Statistique.

Le Schéma Directeur de la Statistique est le programme d'actions statistiques décrivant les opérations à réaliser sur la période 2000-2005.

Son objectif est de rendre l’outil statistique national capable de répondre durablement et convenablement aux besoins des utilisateurs en mettant à leur disposition des statistiques de qualité, diffusées dans les délais et conformes aux normes internationales.

Le succès d’une telle entreprise repose sur une plus grande concertation et une large adhésion de toutes les parties prenantes : décideurs, producteurs d’informations statistiques, utilisateurs et bailleurs de fonds ; raison pour laquelle une démarche participative a été retenue.

La réalisation des activités de ce schéma repose sur sept commissions spécialisées constituées à cet effet et regroupant des producteurs (l’Office National de la Statistique, les Services Statistiques des Départements ministériels et de la Banque Centrale de Mauritanie), des utilisateurs de statistiques et des représentants des partenaires au développement de la Mauritanie (voir liste en annexe).

Il est étalé sur cinq étapes selon le calendrier ci-dessous :

Etapes	Examen par la CTCS
• étape I : le lancement du processus ;	18 nov 1998
• étape II : l’établissement du bilan de l’existant du Système Statistique National et les orientations générales ;	18 août 1999
• étape III : l’étude des Scénarios ;	4 mars 2000
• étape IV : l’élaboration des plans d’action annuels ;	8 juin 2000
• étape V : la mise en place et le suivi de l’exécution du Schéma Directeur de la Statistique.	2000-2005

Les projets de rapport élaborés par un noyau sont soumis à l’examen des commissions spécialisées puis d’un groupe de coordination avant d’être validés par la Commission Technique Consultative de la Statistique. Ce sont ces rapports qui sont soumis pour approbation du Comité Interministériel de la Statistique et dont la synthèse est présentée ci-après.

IV. Synthèse des différents rapports

1. Bilan de l’existant

Une enquête auprès des différentes institutions productrices et utilisatrices de statistiques publiques, a été réalisée pour l’établissement de ce bilan.

La situation constatée a révélé certaines carences aussi bien au niveau de l’environnement institutionnel, de l’organisation et de la coordination qu’à celui des moyens humains et matériels mis à la disposition du Système Statistique National.

Les orientations générales ont porté en particulier sur :

- l’environnement institutionnel du Système Statistique National ;

- l'organisation du Système Statistique National ;
- la coordination entre les différentes composantes du Système Statistique National ;
- la formation aux métiers de la statistique ;
- la diffusion et la communication ;
- l'harmonisation avec les normes internationales, régionales et sous-régionales.

Par ailleurs, pour chaque domaine statistique des orientations visant la sauvegarde des acquis et la satisfaction des besoins exprimés par les utilisateurs, ont été proposées.

2. *Les scénarios*

Cette étape a procédé à l'étude de scénarios prenant comme sujet de thème l'**organisation de la collecte des données primaire** et a pour objectif d'évaluer un certain nombre d'options pour atteindre la production cible par la réalisation du Schéma Directeur de la Statistique. Un scénario est défini dans ce contexte comme une description d'une solution globale permettant de passer d'une situation actuelle à une autre situation cible.

L'étude a conduit à une réflexion portant sur les trois scénarios suivants :

- Un scénario qui privilégie l'exploitation systématique des dossiers administratifs,
- Un scénario qui favorise exclusivement les enquêtes,
- Un scénario qui cherche un équilibre raisonné entre les deux précédents.

En réalité, c'est le troisième scénario qui s'impose de fait et la véritable question est d'arriver à un niveau d'équilibre optimum entre les deux méthodes de collecte qui permet une production statistique fiable, satisfaisante et à moindre coût.

Constatant que ce niveau optimal est subordonné à plusieurs facteurs ne dépendant pas entièrement des pouvoirs publics, il est recommandé que soient retenues les directives suivantes :

- Privilégier l'exploitation des documents administratifs en ce qui concerne la collecte des données primaires. Pour les enquêtes, instaurer effectivement un visa à délivrer.
- Faire examiner par des Commissions Spécialisées, avant d'entreprendre toute enquête statistique, leur opportunité, eu égard aux conditions et aux potentialités du moment.
- Confirmer l'organisation semi-décentralisée actuelle du système statistique national.
- Améliorer l'environnement institutionnel
- Renforcer les moyens matériels et humains.
- Mieux coordonner les actions des différentes composantes du Système Statistique National.

3. *Les plans d'actions*

Le rapport de cette étape propose, dans le cadre du scénario retenu à l'étape III, des plans d'action annuels du Schéma Directeur de la Statistique dont la réalisation permettrait de satisfaire les besoins statistiques exprimés par les utilisateurs lors de l'enquête menée dans le

cadre de l'étape II à l'issue de laquelle un bilan de l'existant du Système Statistique National a été établi.

Dans le rapport, la visibilité de la programmation des actions est plus claire pour les 2 ou 3 premières années selon les domaines ; le dispositif institutionnel proposé doit permettre de préciser davantage le calendrier d'exécution des opérations prévues pour les années les plus lointaines.

La liste des projets a été bâtie conformément au système Cible déterminé à l'étape II. Les projets ont été classés en 7 catégories :

- Le dispositif institutionnel
- Les opérations statistiques
- Les infrastructures informatiques
- L'archivage et la diffusion des statistiques
- La normalisation
- La lutte contre la pauvreté
- Les infrastructures physiques.

Les principales propositions pour la réalisation de ces projets sont les suivantes :

- Elargissement de la Commission Technique Consultative de la Statistique, création d'un bureau en son sein et pérennisation des commissions spécialisées.
- Les opérations d'envergure confiées à l'ONS ; les opérations sectorielles réalisées par les services statistiques des ministères, avec l'appui technique de l'ONS.
- Programmation des opérations basées sur un protocole établi entre les partenaires et intégrant le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.
- Elaboration d'un schéma directeur de l'informatique de la statistique.
- Organisation de l'archivage en réseaux de banques sectorielles de statistiques publique fondée sur des conventions entre les composantes du Système Statistique National.
- Etablissement d'un calendrier de diffusion ; développement de l'accès des utilisateurs aux centres de documentation des services statistiques ; promotion de l'usage des nouvelles technologies de diffusion (CD-ROM, Internet, Intranet, ...)
- Concertation nationale sur l'information géoréférencée (SIG).
- Vulgarisation et mise en oeuvre des recommandations internationales et des cadres conceptuels par le biais de séminaires et d'ateliers thématiques.
- Disponibilisation des indicateurs de suivi de la pauvreté et intégration de leurs coûts d'élaboration au financement du programme de lutte contre la pauvreté.
- Construction du siège social de l'ONS et amélioration des locaux des autres unités du Système Statistique National, y compris au niveau des régions.

V. Projet de directives du Comité Interministériel de la Statistique.

1. Accord sur les propositions essentielles figurant dans les documents

Afin de pouvoir poursuivre et finaliser les travaux et en particulier mener une concertation avec les partenaires au développement sur les possibilités de financement des opérations proposées et sur les modalités pratiques de leur mise en œuvre, il est demandé aux Membres du Comité Interministériel de la Statistique de donner leur accord sur :

- Les recommandations des rapports des étapes II et III
- Les plans d'actions du rapport de l'étape IV à proposer à la concertation avec les partenaires au développement ;
- Et le calendrier des actions à mener en 2000 qui sont
 - Tenue d'un séminaire de présentation en juillet
 - Organisation de la concertation avec les partenaires en Octobre
 - Elaboration d'un avant-projet de loi statistique et de ses décrets d'application
 - Préparation du programme d'activité statistique pour l'année 2001
 - Préparation de l'adhésion au Système Général de Diffusion des Données proposé par le FMI aux pays en voie de développement et élaboration des méta-données
 - Réunion du Comité Interministériel de la Statistique pour le lancement de l'étape V : mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique.

ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS AU PROCESSUS D'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE LA STATISTIQUE

A- COMMISSION TECHNIQUE CONSULTATIVE DE LA STATISTIQUE

- Le Directeur Général de l'Office National de la Statistique (ONS), Président.
- Le Directeur de la Planification scolaire au Ministère de l'Education Nationale (MEN);
- Le Directeur de la Planification, de la Coopération et des Statistiques au Ministère de la Santé et des Affaires Sociales (MSAS)
- Le Directeur de l'Emploi au Ministère de la Fonction publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports(MFPTJS)
- Le Directeur Adjoint du Budget et des Comptes au Ministère des Finances (MF)
- Le Directeur Adjoint des Etudes à la Banque Centrale de Mauritanie (BCM)
- Le Directeur des Politiques, du Suivi et de l'Evaluation au Ministère de Développement Rural et de l'Environnement (MDRE)
- Le Directeur des Etudes et de l'Aménagement des Ressources Halieutiques au Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM)
- Le Directeur de l'Aménagement du Territoire au Ministère de l'Intérieur des Postes et des Télécommunications (MIPT)
- Le Directeur Général Adjoint, les Conseillers et les Chefs des Départements de l'Office National de la Statistique, (ONS)

B- GROUPE DE COORDINATION.

- Chérif Ould Toueileb Directeur des Etudes et de l'Aménagement des Ressources halieutiques /MPEM
- Mohamed Ould N'Tilitt Directeur des Statistiques et de l'Informatique /MIPT
- Brahim Vall Ould Mohamed Lemine, Chef de Service à la Direction du Développement Social /MAED
- Mohameden Ould Bah, Directeur Adjoint de la Fonction publique/ MFPTJS
- Saadna Ould Baheida Directeur Général Adjoint de l'ONS
- Zein Ould Zéidane Expert chargé de la cellule d'analyse macroéconomique /DPE/MAED
- Idoumou Ould Abdi /MDRE
- Gandéga Yelli /MDRE
- Mohamed El Heyba Ould Lemrabott /CDHLCPI

C- NOYAU

- Maye Mint Haï dy Conseillère du DG/ONS
- Ba Kalidou Coordinateur de la cible 4 du PGRP/RC, Chef de Département de la Coordination Statistique /ONS
- Taleb Abderrahmane Ould Mahjoub Chef du Département Statistiques Economiques et Comptes Nationaux /ONS
- Gérard Chenais Conseiller technique du DG/ONS/Coopération française
- Mamadou Cissoko Consultant national du SDS

D- COMMISSIONS SPECIALISEES.

Commission	Président	Rapporteur	Membres	
			Nom	Organisme
1. Population	Brahim Vall (DDS/MAED)	Med Lemine O/. Moujtaba (ONS)	Diallo A. Samba Hacen O/ Awbeck Med. O. Bedda Aï dara Seynat	S Etat Civil D. Amén. T. S. Etat Cond. F. FNUAP
2. Conditions de vie des ménages	Ely O . El Hadj (CLPDH)	Sarr Oumar (ONS) (Hassane O. Inejih)	Aï ssata Guisset Moctar O/ Djay Salem O/ Atigh Issa O/ Jiddou Taleb Khayar Gandéga Silly Md El Moctar O/Samba	M SAS D. Emploi M. Education CNSS C.L Pauvreté.DH PNUD S Etat Alpha
3. Agriculture, élevage et environnement	Idimou O/Abdi (MDRE) (Gandéga Yely)	Med. Moctar O/. Sidi Bacar (ONS)	Isselmou .Cheik Ismaël O/ Ahmed Diew El Houcein Djibril Sarr Ahmada	CSA Sonader Sisaar/MDRE DEAR/MDRE FAO
4. Entreprises non agricoles	Chérif O/Toueï leb (CEAMP)	Mohamedou O. Abdallahi (ONS)	Barry Abdoulaye Diallo Alioune Med Salem O/ M Moulaye Niang	CIMDET CGEM D. Industrie D. des Impôt
5. Indicateurs macro-économiques et comptes nationaux	Zein O/ Zéidane (MAED)	Guisset Dialel (ONS)	Med O/ Sidina Med O: Dhehby Cheik .Hweibi Gandéga Silly Fall Kayar	BCM D. Budget B. Mondiale PNUD DPE/MAED
6. Informatique et techniques connexes	MedO/ N'Tilitt (MINT)	Silly Eleyatt (ONS)	B.O/ Abdallahi Hacen O/Teguédi Barr Abdoulaye	D. Informatique C. Internet Adm. PIAF/DGI C. Européenne
7.Cadre institutionnel et ressources humaines et	Saadna O/ Baheida (ONS) Mohaden.O/ Bah Direction Fonction Publique	Maï ga Mamadou(ONS) (Bâ Kalidou) (ONS)	SidiMed O/ Baidy Gisèle Suire Amghar Dieng	D. Législation Coopération Fr Tutelle Entreprises

E- AUTRES PARTICIPANTS

- Bonifas Ch.(CIP du PGRP/RC)
- Boursicot F.(Consultant international SDS)
- Massinon JC (CT/DG ONS/Coopération française)
- Awa Thiongane (CEA/NU)